

ENVOI DE VALEURS PAR LE COS

ENVOI DE VALEURS

Quelles que soient les valeurs envoyées, **le COS décline toute responsabilité en cas de perte par la Poste.**

Nous ne pouvons que vous conseiller de donner procuration à l'un de vos collègues ou venir récupérer vos achats ou bons cadeaux lors des permanences du Secrétariat Itinérant ou à l'accueil.

Pour des raisons de sécurité, nous n'envoyons plus les chèques-vacances par courrier. Pour les autres valeurs, aucun envoi ne sera effectué sans l'attestation, ci-dessous, signée et complétée par vos soins.



ATTESTATION

Je soussigné(e),

demande au COS l'envoi de (précisez votre demande) :

.....
.....
.....

à mes risques et périls par le biais :

- d'une enveloppe prépayée (type lettre suivie ou autre),
- d'un recommandé,
- d'une lettre simple

fourni(e) par mes soins et reconnais avoir pris connaissance qu'en cas de perte ou de vol des valeurs envoyées, le COS décline toute responsabilité et n'engagera aucun dédommagement financier.

Date :

Signature :